



www.aujols.fr

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ

# Inf' Aujols

N°51 - JANVIER  
2026



En raison des prochaines élections municipales, nous sommes, depuis le 1er septembre, dans une période dite « de réserve » qui est encadrée par l'article L52-1 du code électoral, lequel stipule que :

*« Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »*

*Ce bulletin n'abordera donc pas d'éventuels projets, mais fera simplement état des actions terminées ou en cours et financées par le budget communal.*

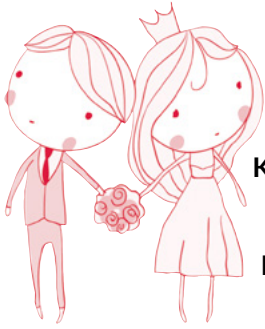
*Toutefois, l'organisation d'évènements tels que les vœux, les inaugurations ou les fêtes locales pouvant continuer à être organisés à la « condition d'avoir lieu conformément à leur périodicité habituelle et dans les conditions habituelles », les conseillers municipaux et moi-même sommes heureux de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes.*

**Le vendredi 16 janvier à 18h30, suivie d'un apéritif dinatoire.**

Les élus souhaitent à toutes et tous une très belle année 2026.

Geneviève DEJEAN

## DÉMOGRAPHIE 2025



### MARIAGES

Kamil GALINSKI et Angélique MARCILLAC  
le 1er mars

Mathias BERTRAND et Sandrine GEROLLE  
le 12 juillet

Sébastien MURER et Marion FOURES  
le 19 juillet 2025

Maxime PRIELS et Aurélie GAFFET  
le 16 août

Victor CUBAYNES et Lucile TROCELLO  
le 26 septembre



### DÉCÈS

*Sont décédés dans une autre commune et ont  
été inhumés à Aujols :*

Claude POURCEL  
18 mars

Rolande CONQUET veuve MARMIESSE  
18 avril

La population totale légale d'Aujols au 1er janvier 2026,  
validée par l'INSEE, est de 396 habitants.



## COMMUNIQUÉ DU SICTOM INFORMATION ORDURES MÉNAGÈRES

A compter du **1<sup>er</sup> février 2026**, il n'y aura **plus de ramassage des ordures ménagères** et des déchets recyclables au porte-à-porte dans le centre bourg.

Tous les Aujolais sont donc invités à apporter leurs déchets dans les containers spécifiques situés dans les divers points de regroupement du village.

Si vous ne connaissez pas le point de collecte le plus proche de chez vous, merci de vous rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

## UN CALVAIRE TOUT NEUF...

Complètement démoli par un véhicule qui effectuait une marche arrière de nuit, le calvaire situé à l'entrée du Chemin de la Fontaine de Balmes a été entièrement refait par l'entreprise POUZERGUES qui a réalisé un beau travail très soigné.

Le coût de la réfection, d'un montant de **6 995,00 €** a été entièrement pris en charge par l'assurance puisque la personne responsable avait pu être identifiée.



## L'ANNÉE 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

### Dépenses engagées pour la voirie communale et l'entretien des espaces naturels de la commune

La plupart des routes d'Aujols sont d'intérêt communautaire et donc entretenues par la Communauté de Communes. Jusqu'à maintenant le Chemin de Brunard ne faisait pas partie des voies communautaires car non goudronné. C'est maintenant chose faite et en 2026 cette voie s'ajoutera à liste des voies communautaires.

La météo du printemps 2025 avec alternance de chaleur et de pluies a favorisé une pousse très importante de la végétation et eu égard en plus à nos obligations de débroussaillage, nous avons dû faire appel à des entreprises extérieures en plus de l'entretien assuré par l'agent communal.

### Dépenses réalisées en 2025 pour la voirie :

• Goudronnage du chemin de Brunard .....	18 643,20 € TTC
• Débroussaillage chemins et fauchages .....	2 967,60 € TTC
• Taille et entretien d'arbres cimetièrè, place de l'église, école .....	2 185,50 € TTC
• Nettoyage et mise en place plantations massifs place de l'école .....	480,00 € TTC
• Grand nettoyage et débroussaillage de la ferme du lac et terrain place du lac .....	4 835,00 € TTC
• Entretien de l'éclairage public .....	1 778,38 € TTC
• Création d'un espace poubelles à Brunard .....	7 075,75 € TTC

**Total du budget 2025 consacré à la voirie et entretien espaces ..... 37 965,43 € TTC**

### Dépenses liées aux bâtiments communaux :

• Salle des fêtes : réfection du bolet .....	4 989,40 € TTC
• École : réfection complète de l'éclairage avec néon leds + installation étagères.....	2 194,00 € TTC
• Église : changement d'une courroie des cloches .....	1 308,60 € TTC
• Électricité et plomberie nouveau cabanon du lac .....	1 699,20 € TTC
• Acquisition de fournitures & matériel divers pour entretien bâtiments par l'agent communal .....	2 514,15 € TTC

**Total dépenses bâtiments ..... 12 705,35 € TTC**

*A noter : le coût des vérifications de sécurité annuelles des installations (extincteurs, défibrillateurs, sécurité électrique...) représente une somme de 1 255,44 € TTC*

### Autres dépenses d'équipements diverses :

• Création d'un espace jeux pour l'école dans le pré attenant .....	3 376,46 € TTC
• Acquisition de terrains pour installation bâches à eau + frais parking Maison des Jeunes .....	3 026,15 € TTC
• Acquisition de la parcelle B 339 à la SAFER pour installation sportive .....	1 361,24 € TTC

**Total autres dépenses d'équipement ..... 7 763,85 € TTC**

### Participations diverses :

• Cotisations SDAIL, SIFA (fourrière) Parc Naturel Régional .....	3 635,29 € TTC
• Participation SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) .....	3 503,00 € TTC
• Frais 2025 service ADS traitement des dossiers d'urbanisme .....	5 866,50 € TTC

**Total participations diverses ..... 13 004,79 € TTC**

*A noter : la participation au service Départemental d'Incendie est prise en charge pour sa plus grande part par la Communauté de Communes, mais les charges ayant beaucoup augmenté en 2025, il a été décidé que chaque commune en prendrait une partie à sa charge, au prorata de sa population.*

### Autres principales dépenses de fonctionnement :

• Dépenses de personnel (soit environ 40 % des dépenses de fonctionnement) .....	95 567,17 € TTC
• Energies, eau & télécom .....	16 372,30 € TTC

Chaque année, une note de présentation du budget de la commune permettant d'avoir une connaissance détaillée des dépenses, recettes et investissements réalisés en N-1 et prévus en N doit être établie.

Celle-ci sera jointe au bulletin qui sera distribué après le vote du budget au mois d'avril

### RÉFECTION DU BOLET DE LA SALLE DES FÊTES

Depuis environ deux ans les piliers très abimés par les insectes xylophages avaient été renforcés pour sécuriser le bolet et éviter qu'il ne s'effondre.

Lors de la demande d'autorisation de travaux, l'Architecte des Bâtiments de France avait donné son avis pour une reconstruction plus simple du bolet.

La réfection a été assurée par l'entreprise DOCHAIN d'Aujols pour un montant de **4 989,40 € TTC**.



### RÉFECTION DES TABLES DE PIQUE-NIQUE ET DES POUBELLES

Notre agent communal, Christian, a assuré la remise en état des tables de pique-nique, des bancs et des poubelles au lac et place de l'église.

Nous tenons à le remercier pour ce beau travail très soigné et méticuleusement fait.



### AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE 2ÈME TRANCHE

Validée depuis plus d'un an, la deuxième et dernière tranche des travaux devant la mairie va débuter début 2026. Les aménagements qui vont être réalisés avaient été validés dans le permis de construire déposé en 2023 et prévus dans le budget 2025.

La consultation des entreprises lancée en août 2025 a donné les résultats suivants :

- **Lot n°1** : Terrassement, Maçonnerie, VRD : quatre entreprises consultées et 1 seule réponse valide
- **Lot n° 2** : Serrurerie, ferronnerie : 3 entreprises consultées et 1 seule réponse valide
- **Lot n° 3** : Espaces verts, plantations : 3 entreprises consultées et 1 seule réponse valide

Suite à l'analyse des offres par l'architecte, le marché a donc été attribué aux entreprises suivantes :

- **Lot n° 1** : Ets **BANIDE** pour un montant de **56 146,00€**
- **Lot n° 2** : Ets Jacques **CARDIN** pour un montant de **9 780,04 €**
- **Lot n° 3** : **DIVONA PAYSAGES** pour un montant de **6 125,00 €**



### UN GRAND MERCI À JEAN-JACQUES FOURES

Au printemps dernier de nombreux tags avaient fleuri dans le village et la plainte déposée n'a pu aboutir, le ou les auteurs n'ayant malheureusement pas pu être identifiés.

Monsieur Jean-Jacques FOURES, disposant du matériel nécessaire, a proposé de nettoyer bénévolement et gracieusement toutes les dégradations faites sur les différents bâtiments communaux.

Les murs de l'école et de la mairie ont été nettoyés par sablage et la porte de l'ancienne mairie a été repeinte par l'agent communal. Le nettoyage du cabanon tout neuf était plus délicat s'agissant d'un support bois et des entreprises spécialisées avaient proposé un devis de plus de 2 000 €. Jean-Jacques Fourès a apporté la solution et nettoyé le cabanon en utilisant un produit spécifique dont il connaissait les propriétés.

Nous tenons vivement à le remercier pour ce travail et pour les économies qu'a ainsi réalisées la commune grâce à lui, ce type d'incivilité n'étant pas pris en charge par les assurances.



## URBANISME

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été validé en janvier 2025. Il est devenu opérationnel rendant obsolète le PLU d'Aujols qui datait de 2004. C'est donc désormais un nouveau règlement qui s'applique pour les 23 communes de la Communauté de Communes.

Toutefois, le règlement SPR-AVAP (Site Patrimonial Remarquable), validé par la Préfecture en janvier 2020 et spécifique à la commune d'Aujols pour la zone définie comme zone patrimoniale (cœur du village), reste inchangé et continuera de s'appliquer en l'état ayant été intégré sous forme d'annexe dans le PLUi.

Concernant l'année 2025, de nombreux dossiers d'urbanisme ont encore été déposés, signe d'un village qui bouge, à savoir :

- 11 certificats d'urbanisme dont 3 opérationnels (CUb) et 8 de simple information (CUa)
- 8 déclarations préalables pour travaux divers (dont 2 pour des clôtures)
- 5 permis de construire dont 4 maisons neuves et 1 garage

Tous les dossiers d'urbanisme sont traités par le service ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté de Communes. Ce service indispensable a un coût conséquent pour la commune puisqu'en 2025 la commune a déboursé 5 866,50 € pour tous les dossiers déposés par les pétitionnaires.

**A noter : tous les projets de clôture doivent être déclarés en mairie et faire l'objet d'une déclaration de travaux.**



En mars 2026, les citoyens vont élire leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

## HARMONISATION DU MODE DE SCRUTIN

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres.
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes.
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

## A PARTIR D'AUJOURD'HUI, UN SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE PROPORTIONNEL

Désormais, le mode de scrutin sera identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage

**Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.**

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour les personnes non inscrites sur la liste électorale de la commune, et si vous souhaitez voter pour les municipales, il est nécessaire de s'inscrire avant le 06 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

#### Pour s'inscrire :

- Directement en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> en joignant les justificatifs demandés.

- Retirer un imprimé en mairie ou le télécharger sur le site « Service Public » et retourner le document dûment complété à la mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité

## LES OLD (OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLAGE)

Notre commune est située dans une zone soumise aux obligations légales de débroussaillage.

Les feux majeurs des années passées nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation et le changement climatique intensifie ce risque. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

### Le non débroussaillage peut-être sanctionné par des amendes

#### POURQUOI DÉBROUSSAILLER :

Le débroussaillage est une pratique essentielle pour protéger les personnes, les biens et la nature car il permet :

- De ralentir la propagation du feu et d'en réduire l'intensité
- De limiter le risque que les flammes atteignent les parties inflammables des constructions
- De faciliter et sécuriser le travail des sapeurs-pompiers

Pour plus d'infos consultez le site

<https://www.lot.gov.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Foret/Defense-des-forets-contre-l-incendie/Obligation-Legale-de-Debroussaillage-OLD/Obligation-Legale-de-Debroussaillage-OLD>

### Des questions ?



#### Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situé à moins de 200 m des massifs forestiers identifiés à risque. Vous pouvez consulter la carte de votre zone en scannant le QR code ci-contre :



#### J'ai un voisin à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

Sur les parcelles bâties (A et B), chacun débroussaillera chez soi.  
Sur la parcelle non bâtie (C), chaque propriétaire soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) prend en charge les zones les plus proches des limites séparatives jouxtant sa construction.

#### Où débroussailler ?

→ Pour les parcelles classées en zone U (urbaine) dans un document d'urbanisme, l'ensemble de la parcelle doit être débroussaillée (bâtie ou non).

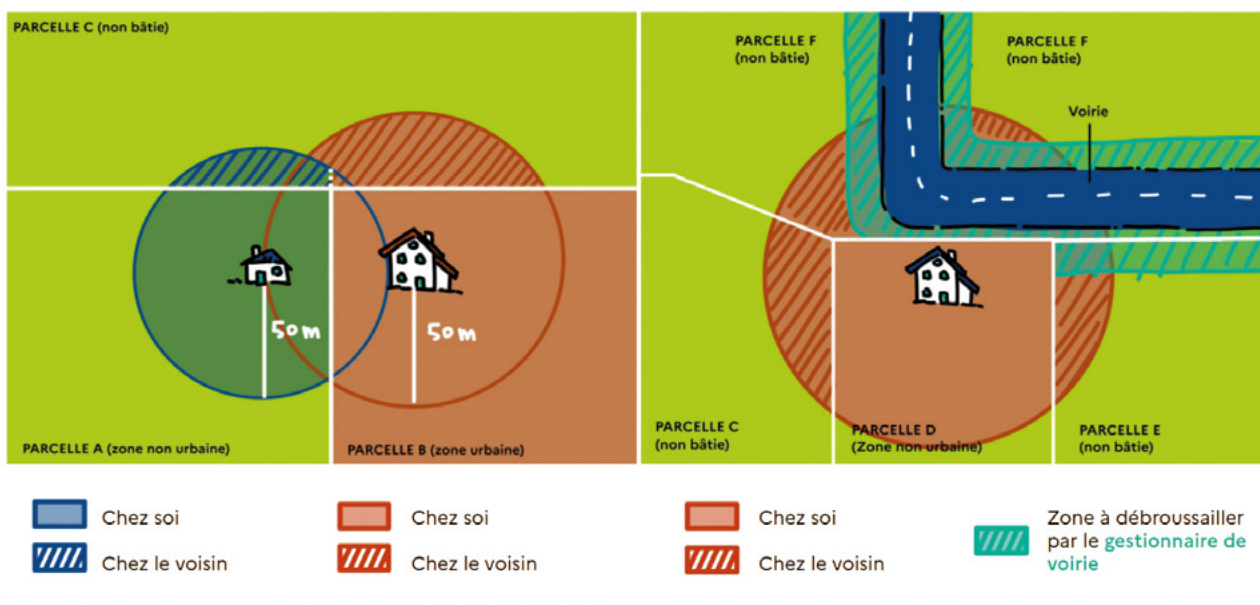
→ Hors zone urbaine, débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.

→ En cas d'obligation de débroussailler sur la propriété voisine, il convient d'obtenir l'accord du propriétaire.

→ En cas de refus ou en l'absence de réponse de votre voisin, il sera tenu responsable du débroussaillage.

#### J'ai une route qui passe à moins de 50 m de chez moi : Qui débroussaillera quoi ?

Sur la parcelle bâtie (D), je débroussaillera chez moi.  
Sur les parcelles non bâties (C, E et F), le gestionnaire de la voirie débroussaillera sur une bande d'une largeur définie par arrêté préfectoral. Le reste incombe au propriétaire de la construction. Je me rapproche de ma mairie pour obtenir des informations sur les obligations du gestionnaire de voirie.



## 4 ASTUCES POUR VALORISER LES DÉCHETS

### Pour l'herbe et les feuillages :

Grâce à cette méthode, vous protégez votre sol et lui apportez de l'engrais naturel.



Tondre sans ramasser (mulching)



Composter

Le compost est également un bon moyen d'enrichir la terre. Pensez-y !

### Pour les branchages :



Broyer puis pailler

Ne les brûlez pas ! Vous pouvez les broyer afin de les utiliser comme paillage pour votre jardin. Cela protégera vos plantations tout en leur apportant un engrais naturel !

### Attention !



Déchèterie

La déchèterie ne prend en charge que les branchages. N'y apportez pas vos déchets de tonte ou de petits feuillages !

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/ma-decheterie>

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Que de bonheurs pour nos jeunes élèves durant la dernière semaine d'école qui a été riche en émotions et excitations.

Tout d'abord, mardi 16 décembre un succulent repas de Noël, pris tous ensemble à la salle des fêtes, a régalé les papilles avec au menu salade de gésiers, chapon et légumes et de délicieuses mignardises en dessert.

Une séance de cinéma court métrage « lutin d'élite, mission Noël » a permis de rester dans l'ambiance festive de Noël et enfin est arrivé le vendredi, jour très attendu du passage du Père Noël venu avec sa brouette.

Informé par les enseignantes de leur souhait de faire un peu de jardinage dans le pré de l'école, le Père Noël a pensé à tout ce dont les enfants auraient besoin : brouettes, outils de jardins, arrosoirs, tabliers, gants, sans compter les ballons de foot et la cuisine avec tous ses accessoires, autant de jouets qui seront utilisés pendant les temps périscolaires ou pendant les récréations.

La dernière après-midi d'école de l'année s'est terminée par un petit concert des GS-CP au Père Noël et un goûter des anniversaires avec les gâteaux préparés le matin par les enfants accompagné d'un délicieux chocolat chaud.



## CHANTAL A PRIS SA RETRAITE

Après la visite du Père Noël, l'heure était venue de rendre hommage à Chantal Thouron qui a pris une retraite bien méritée le 31 décembre 2025.

Chantal a travaillé à l'école pendant plusieurs années mais par intermittence, effectuant de nombreux remplacements d'agents au fil des ans. Dévouée, serviable, bienveillante avec les enfants et toujours disponible lorsque nécessaire, Chantal avait su trouver sa place dans l'école. Elle a assumé son travail avec sourire et gentillesse, ne rechignant pas à effectuer des heures complémentaires si besoin.

Pour sa dernière journée d'école, Chantal a été gâtée par les enfants qui lui avaient confectionné de jolis dessins complétés par quelques cadeaux de la part des enseignantes et des agents. Un grand merci à Chantal à qui l'on souhaite une très belle retraite. Nous retrouverons à la rentrée Sandrine Weinmann qui reprendra le service de Chantal.



## SPÉCIAL SORTIES & COMMUNIQUÉS

### PROGRAMME SAISON CULTURELLE

**Saison Culturelle**  
**2025-2026**

**LIMOGNE-EN-QUERCY**  
La Halle  
**Vendredi 16 janvier 2026**  
**20 h 30**

**CAFÉ-TANGO**

Omar Hasan : chanteur



Photo : Café-Tango



Photo : Café-Tango

**CAFÉ-TANGO**

Omar Hasan : chanteur  
Grégory Daltin : accordéon et arrangements musicaux  
Romain Lapeyre : violoncelle

Le Tango c'est une mélodie jubilatoire qui s'empare de nous en épousant les tourments du cœur et du corps. Le tango c'est un langage universel qui nous rapproche les uns des autres puisqu'il nous parle de passion, d'amour, de mélancolie, de folie, de bonheur et aussi de liberté. C'est ce voyage musical rythmique et poétique que le chanteur Omar Hasan, les musiciens Grégory Daltin et Romain Lapeyre vous proposent d'accomplir, le temps d'un Café-Tango.

Originaire d'Argentine, Omar Hasan est un ancien joueur international de rugby : 64 sélections au sein de l'équipe Argentine des Pumas, il a été sélectionné dans les plus grands clubs de l'hémisphère sud. S'envolant ensuite vers la France pour rejoindre les clubs de Auch, Agen et enfin, Toulouse, il y rencontrera celles et ceux avec lesquels il construira sa future carrière musicale.

● Tout public 🕒 1 h 15

soirée avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

### SAMEDI 28 MARS 2026 SALLE DES FÊTES À AUJOLS

#### 2026 ANNÉE DU PASTORALISME

Plus de cinquante événements mettront à l'honneur une terre façonnée depuis des siècles par l'élevage : ciné-débats, concerts, contes, fêtes, balades, transhumance et autres temps de rencontre. Une occasion de valoriser le rôle essentiel des éleveuses et des éleveurs dans l'entretien des paysages et la transmission des savoir-faire.



#### BERGERS

Un film de Sophie Deraspe - 2024  
Ciné débat

SAMEDI  
28 MARS  
20H30

AUJOLS  
SALLE  
DES FÊTES

Avec Bergers, vous serez plongé au cœur d'un troupeau en transhumance et de paysages grandioses. L'histoire met en lumière l'histoire de Mathyas qui quitte son emploi de publicitaire pour devenir berger. À l'issue de la projection, un temps d'échanges en présence d'éleveurs et de techniciens vous sera proposé.



En partenariat avec le Département du Lot et Ciné Lot.

### OUVERTURE « LE P'TIT SALON D'EMMA »

Emma l'attendait depuis longtemps... son salon a enfin ouvert le 15 décembre 2025.

Téléphone : 06 22 21 23 55 Sur rendez-vous

Ouvert du lundi au vendredi - Fermé le mercredi matin



### UNE DATE A RETENIR : DIMANCHE 26 AVRIL 2026



Organisé par



Préparez vos cartons :

c'est une bonne occasion pour faire du tri et du rangement